Hérépian ML 3A 05.45

Urbanisme

À compter du 1er juillet, la Direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault (DDTM 34) n'instruira plus les permis de construire. L'instruction des dossiers se fera par le service urbanisme de la communauté de communes Grand Orb. Une première permanence aura lieu le jeudi 2 juillet, de 10h à 12h. Pour vous inscrire, vous devrez remplir le formulaire disponible sur le site de la mairie ou auprès du secrétariat. Il devra être retourné au plus tard le 19 juin.

midilibre.fr